

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue Des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, mardi le 8 septembre 2015 à 19 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ÉTAIENT PRÉSENTS : les membres du conseil, Antonin Brunet, Jean-Claude Boucher, Étienne Morin, Samy Thomas, Jean-Daniel Boileau et Denis Latour.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

la directrice générale/secrétaire-trésorière (par intérim) madame Mylène Groulx

2015-09-205

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-206

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 à 19 h.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 à 19 h soit accepté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-207

Adoption d'un comité pour le suivi MADA de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 3 août sa politique des aînés et son plan d'action MADA Salette, 2015-33;

ATTENDU QUE le conseil a besoin de composer un comité de suivi MADA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la direction générale d'entreprendre les démarches pour former le comité MADA.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-208

Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE les factures du mois d'août 2015 au montant de 106,271.67 \$ soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-209

Mandat à la firme – Reno Soucy

ATTENDU QUE le conseil a besoin d'éclaircissements sur des questions légales en matière de contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde le mandat à la firme d'avocat – Reno Soucy.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-210

Terminal de paiement – caisse populaire

ATTENDU QUE les problèmes que peuvent occasionner le paiement de facture en argent comptant par les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité de faire l'acquisition d'un terminal de paiement.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-211

Demande d'autorisation pour approuver le projet – PAARRM

ATTENDU QUE le conseil a demandé une aide financière de 50 000 \$ au programme PAARRM;

ATTENDU QUE l'aide financière pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) a été accordé à la municipalité au montant de 15 000 \$;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2015-2016;

ATTENDU QUE les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 12 février 2016, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité à faire les travaux d'entretiens suivant le plan du comité de la voirie.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-212

Demande d'autorisation d'un citoyen – monsieur Claude Lépine concernant le 24 chemin Boisvenu

ATTENDU QUE le tuyau existant sous le chemin Boisvenu a plus de 60 ans;

ATTENDU QUE monsieur Claude Lépine veut changer le tuyau du système Bionest à la rivière en traversant le chemin Boisvenu;

ATTENDU QUE monsieur Claude Lépine s'engage à remettre le chemin dans son état actuel en conformité avec les règles, les normes et les lois en vigueur;

ATTENDU QUE les travaux seront faits par monsieur Daniel Strévey de l'entreprise Bionest;

ATTENDU QUE monsieur Claude Lépine s'engage à défrayer les coûts des bris causés par les réparations avec garantie d'un an sur les travaux, réparations & entretiens

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte que monsieur Claude Lépine effectue les travaux mentionnés ci-haut.

ET QUE les responsabilités & privilèges de cette résolution soient transférable aux propriétaires présents et futurs

Adoptée à l'unanimité

2015-09-213

Demande d'autorisation d'un citoyen – monsieur Raymond Quevillon concernant le 60 chemin Boisvenu

ATTENDU QUE le tuyau existant sous le chemin Boisvenu a plus de 60 ans;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Quevillon veut changer le tuyau du système Bionest à la rivière en traversant le chemin Boisvenu;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Quevillon s'engage à remettre le chemin dans son état actuel en conformité avec les règles, les normes et les lois en vigueur;

ATTENDU QUE les travaux seront faits par monsieur Daniel Strévey de l'entreprise Bionest;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Quevillon s'engage à défrayer les coûts des bris causés par les réparations avec garantie d'un an sur les travaux, réparations & entretiens

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte que monsieur Raymond Quevillon effectue les travaux mentionnés ci-haut.

ET QUE les responsabilités & privilèges de cette résolution soient transférable aux propriétaires présents et futurs

Adoptée à l'unanimité

2015-09-214
Cours OPA
remis du 23
novembre au 2
décembre

Demande d'autorisation pour la formation en eau potable – OPA – Emploi-Québec

ATTENDU QUE le certificat de qualification de préposé/préposée à l'aqueduc est obligatoire pour toute personne qui veille à l'installation, à la réparation et à l'entretien des aqueducs sur le réseau de distribution, et qui s'assure que l'eau distribuée à la suite de ses interventions est conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable – Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, a. 31, 45, 45.2, 46, 87, 115.27, 115.34 et 124.1);

ATTENDU QUE le certificat de qualification d'Emploi-Québec de préposé/préposée à l'aqueduc est requis pour tous les travaux exécutés sur les aqueducs d'un réseau de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE coût reste à confirmer selon le nombre final de candidats, mais environ 1836\$ par personne (taxes incluses) plus des frais de 111\$ Pour l'inscription à Emploi-Québec;

ATTENDU QUE les frais de repas d'un maximum de 18\$ par repas seront remboursés à Monsieur Yves Binette sous présentation des factures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise monsieur Yves Binette à prendre la formation en eau potable-OPA qui se tiendra du 23 novembre au 2 décembre 2015;

ET QUE la dépense et le paiement soient affectés dans le poste *formation et perfectionnement* 02-41200-454

Adoptée à l'unanimité

2015-09-215

Demande d'autorisation d'augmenter les heures régulières de l'inspectrice en urbanisme/inspectrice en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE la municipalité a temporairement besoin de personnel;

ATTENDU QUE l'inspectrice en urbanisme, en bâtiment et environnement s'est portée volontaire pour remplir ce besoin temporaire

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte d'augmenter les heures régulières de l'inspectrice en bâtiment et environnement de 7,5 heures par semaine pour la période commençant le 24 août 2015 jusqu'au 12 octobre 2015

Adoptée à l'unanimité

2015-09-216

Demande d'autorisation pour approuver la formation - OMBRE

ATTENDU QUE cette nouvelle formation s'adresse aux membres de la COMBEQ et de l'ADMQ et permet une meilleure compréhension des rôles de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général en ce qui a trait aux procédures, à l'analyse de projets, à la rédaction et l'application de règlements, jumelée à l'acquisition de connaissances des obligations, des pouvoirs, des actions possibles en matière de contrôle et de poursuites;

ATTENDU QUE le tarif pour un membre de la COMBEQ est de 286\$ + les taxes appl.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve que madame Chantal Robinson, inspectrice en urbanisme, en bâtiment et à l'environnement participe à la formation OMBRE et que les frais de 286\$ (+ les taxes) ainsi que ses frais de déplacement et les frais de repas au maximum de 18\$ par repas lui seront remboursés sous présentation des factures;

ET QUE la dépense et le paiement soient affectés dans le poste *formation et perfectionnement* 02-61000-454

Adoptée à l'unanimité

2015-09-217

Demande d'autorisation pour la soumission de la réparation du commutateur de source de la génératrice

ATTENDU QUE nous avons reçu la soumission de Hewitt, et il nous est recommandé de remplacer le module de contrôle MX150 de notre commutateur de source;

ATTENDU QUE le coût total de la soumission est de 3954.65\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité à faire effectuer les travaux.

ET QUE la dépense et le paiement soient affectés dans le poste *entretien et réparation de bris d'aqueduc* 02-41300-521

Adoptée à l'unanimité

2015-09-218

Entente avec Parkbridge

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec monsieur Bouquet, directeur général de Parkbridge, où il nous a fait part que les budgets de la maison maire sont établis pour une période de 10 ans et qu'une entente de 5 ans mettrait en péril le projet de développement au lac de l'Argile;

ATTENDU QUE l'installation des 5 roulottes de parc dans la zone 206 et 208 sera faite exclusivement pour fin de démonstration, qu'il n'y est aucune installation pour la vente du côté de la plage à la limite du chemin de la plage et du chemin du camping et qu'aucun branchement au service d'égout ou d'aqueduc ne sera entrepris;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité l'inspectrice en bâtiment, en urbanisme madame Chantal Robinson à amender l'entente entre Parkbridge et la municipalité afin d'y inclure ces changements et autorise en même temps la directrice générale (par intérim) à signer l'entente avec le maire au nom du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-219

Demande d'autorisation pour la soumission # 3154 pour les anomalies électriques de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de La Mutuelle des Municipalités du Québec un rapport résumant l'inspection électrique et thermographique;

ATTENDU QUE le rapport conclut qu'il y a des anomalies électriques à réparer dans un délai de 60 jours;

ATTENDU QUE la soumission # 3154 provenant de Lucas électrique est au montant de 989,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité à engager Lucas électrique pour faire la réparation des anomalies électriques;

ET QUE et que le paiement soient affectés dans le poste *02-13000-522 entretien et réparation bâtiments*

Adoptée à l'unanimité

2015-09-220

Demande d'autorisation pour la soumission # 3153 pour les anomalies électriques de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à Lucas Électrique pour faire l'installation d'un circuit pour la nouvelle imprimante;

ATTENDU QUE le rapport conclut qu'il y a des anomalies électriques à réparer dans un délai de 60 jours;

ATTENDU QUE la soumission # 3153 provenant de Lucas électrique est au montant de 524 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité à engager Lucas électrique pour faire la réparation des anomalies électriques;

ET QUE et que le paiement soient affectés dans le poste *02-13000-522 entretien et réparation bâtiments*

Adoptée à l'unanimité

2015-09-221

Achat de publicité - Club des Laboureurs de Notre-Dame-de-la-Salette

ATTENDU QUE le Club des Laboureurs de Notre-Dame-de-la-Salette est en mode de production de son livret publicitaire pour la 92^{ième} édition du Concours de labours le 26 septembre 2015;

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter une publicité dans le livret, elle doit leur en faire part d'ici le 14 août 2015;

ATTENDU QUE depuis déjà plusieurs années, la municipalité remettait une plaque pour le champion du labour avec chevaux et charrue à manchons et que la municipalité désire toujours remettre cette plaque.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la dépense de 100 \$ pour la publicité plus 50 \$ pour la plaque

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste *don social et commandite* 02-19000-991

Adoptée à l'unanimité

2015-09-222

Annulation de la résolution 2015-08-197 du projet Gym-Altitude

ATTENDU QUE la journée d'exploration du Mont-Salettin est annulée pour cause de manque d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité à annuler la résolution 2015-08-197.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-223

Autorisation pour la journée familiale du 12 septembre au terrain de balle

ATTENDU QU'il y aura une journée familiale le 12 septembre au terrain de balle de la municipalité organisé par les jeunes de la municipalité ainsi que par l'entremise de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité autorise que la journée familiale est lieu au 110 rue du parc.

ATTENDU QUE les jeunes sollicitent la municipalité pour un appui financier de 300 \$ pour organiser l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise 300 \$ en appui financier pour organiser l'évènement

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste organisme et loisir 02-70190-991

Adoptée à l'unanimité

2015-09-224

Rapport des états financiers au 31 décembre 2014

ATTENDU QUE Janique Ethier, CPA auditrice, CGA a terminé le rapport des états financiers au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport des états financiers de madame Janique Ethier.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-225

Demande d'aide financière - ADN-Alliance pour le Développement de Notre-Dame-de-la-Salette

ATTENDU QUE l'accueil des nouveaux arrivants est présent pour une 4^{ème} année. Nous avons à date 12 nouvelles familles venues s'établir dans notre municipalité;

ATTENDU QUE l'ADN parraine l'activité en organisant un 6 à 8 qui se déroulera comme suit :

- Discours du maire
- Présentation des nouvelles familles
- Présentation des élus, et des membres des différents comités
- Tirage d'un panier-cadeau d'une valeur de 250 \$
- Gouter

ATTENDU QUE l'ADN sollicite la municipalité pour un appui financier de 500 \$ pour organiser le 6 à 8;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise 500 \$ en appui financier pour organiser l'évènement

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste *organisme et loisir* 02-70190-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-226

Approbation de la liste des immeubles devant être vendu en 2015

ATTENDU QUE la directrice générale doit déposer pour le 14 septembre 2015 le dossier pour le recours judiciaire ou vente pour taxe le 3 décembre 2015 ou la perception de taxes municipales 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE la liste suivante soit approuvée par le Conseil et que le maire ou la directrice générale prenne les procédures nécessaires pour fin de vente par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines de l'Outaouais, tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières sont en défaut de paiement.

Matricule	Description	Évaluation	Montant	
7374-50-7928	Route 309	9400	383.73 \$	
7374-61-8217	Route 309	100	363.88 \$	
7471-66-0814	35, chemin Lauzon	98600	5 847.45 \$	
7471-76-4452	1867, route 309	96300	3 763.18 \$	
7471-92-6787	48, chemin Boisvenu	160700	8 124.55 \$	
7472-19-0459	2065 Route 309	19500	492.79 \$	
7476-51-7550	Ch. Des Trembles	100	141.48 \$	
7569-97-0272	1443, route 309	135400	6658.42\$	
7570-09-7580	Ch. Boisvenu	4800	3898.97\$	
7570-43-6784	1567, route 309	258900	10 011.88\$	
7570-53-7600	Route 309	300	295.58\$	
7573-73-4071	Ch. Binette	13800	692.68\$	
7573-85-3843	Ch. privé	100	660.71\$	
7668-54-7060	Ch. Lacroix	32900	890.08\$	
7668-66-8270	Ch. Lacroix	9600	376.90\$	
7669-09-2436	61, rue des Saules	234600	28 247.66\$	
7669-19-8623	7, rue Hamelin	84300	7209.41\$	
7669-26-5951	31 rue Des Saules	202700	12 420.87\$	
7669-45-3170	23A- rue Des Saules	16600	2290.18\$	
7870-99-6544	19, ch. Nadon	7400	2721.99\$	
7970-99-2458	Ch. Du Domaine	12600	422.99\$	
7971-11-0129	Ch. Nadon	7300	355.66\$	
7971-24-2463	67, ch. Nadon	50200	2869.14\$	
7971-25-3808	ch. Nadon	5600	180.06\$	
7971-35-4050	Ch. Nadon	7400	353.27\$	
7971-53-8048	Ch. Nadon	12900	429.03\$	
7971-73-0703	Ch. Du Domaine	12700	422.16\$	
7978-11-1757	234 ch. Du Camping	264500	9735.43\$	
8169-64-4298	975, ch. Chomedey	11800	315.43\$	
8170-80-4520	1051, ch. Malette	9800	645.08\$	
8172-42-5108	180, ch. Larocque	71500	1936.56\$	

Adoptée à l'unanimité

2015-09-227

Pour autoriser la directrice générale ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mise en vente pour défaut de paiement de taxes.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2015-09-226;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale ou le maire à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 décembre 2015 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-228

Pour autoriser le maire à signer le protocole d'entente de cessation de l'utilisation d'une servitude de passage pour fins d'alimentation en eau potable et cession des composantes du système.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire conclure l'entente entre les parties (soit la municipalité et la famille de monsieur Dieudonné D. Lapointe) concernant la servitude de passage pour alimentation en eau potable et cession des composantes;

ATTENDU QUE ledit protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise monsieur Denis Légaré, maire, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Adoptée à l'unanimité

2015-09-229

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

IL EST 19 h 38

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale & secrétaire-trésorière (par intérim), atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par.....
Mylène Groulx, directrice générale & secrétaire-trésorière (par intérim)

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par.....
Denis Légaré, maire